

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

FR/LN/DB/MH n° 2018/03

Objet de la délibération :

CREANCES ETEINTES

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **20**

Pouvoirs : **03**

Votants : **23**

Date de la convocation :
6/11/2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

Guy DAVID, pouvoir F. RAMOND
Lydie QUAGLIARELLA, Cendrine CHERGUI, Philippe POISSONNIER
Nathalie VAN CAPPEL, pouvoir I. MARCHAND
Chantal BREVIER, pouvoir D. BOMMER

Absents :

Paulette CASANOVA, Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20181112-D2018_11_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2018
Affichage : 19/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'ordonnance de la commission de surendettement des particuliers du tribunal d'Instance de Chartres du 09/03/2018,
VU l'examen du dossier lors de la Commission des finances réunie le 24 octobre 2018,
CONSIDERANT la demande adressée par le comptable public d'éteindre la créance pour des dettes de loyers,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'admettre en créances éteintes selon la demande de la trésorerie du 13/09/2018 jointe en annexe pour un montant de 15 691.34€,
- **IMPUTE** ces dépenses à l'article 6542 du budget primitif de 2018.

Fait et délibéré à Epernon, le 12 novembre 2018
Le Maire,

F. RAMOND

